

Congrès Amaquen Casablanca Maroc décembre 2012

Management de l'éducation

Résumé de la communication d'Aïcha MAHERZI

Contre les difficultés scolaires en France :

Le PPRE ou Programme Personnalisé de Réussite Educative.

Mots clé : difficultés scolaires. Programmes personnalisés de Réussite Educative. Critique.

En France, l'école est démocratique et républicaine. Deux orientations sous-tendent cette démocratisation, celle de la diffusion de l'enseignement et celle de l'égalité des chances accordée aux élèves de tous les milieux dans un même but de réussite. Concernant la première, une réelle augmentation des effectifs des élèves et de la durée de leur fréquentation scolaire est observée. Quant à la seconde, les réformes et les projets se succèdent pour tenter de faire face aux inégalités scolaires persistantes. C'est dans un souci de justice sociale à l'école que des mesures et des actions sont donc conduites. Elles visent à réduire les inégalités scolaires et à aider les enfants socialement défavorisés à mieux réussir à l'école.

La loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école et le décret n° 2005-10-14 du 24 août (Bulletin Officiel du 1^{er} septembre 2005) insistent sur le fait qu' : « à tout moment de la scolarité élémentaire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre conjointement en place un dispositif de soutien, notamment un programme personnalisé de réussite éducative. »

Expérimenté depuis la rentrée 2005, ce programme dit PPRE, a été généralisé dès la rentrée 2006. Un système d'évaluation permet « de dresser un état précis des compétences acquises par l'élève au regard des objectifs à atteindre à la fin du cycle et de les situer au regard des exigences du socle commun. » Le PPRE concerne les classes de CP et de CE1 ainsi que les élèves maintenus une année supplémentaire quel que soit leur niveau de classe. Pour l'année scolaire 2007-2008, à l'école, il a été étendu aux trois années du cycle des approfondissements (CE2-CM1-CM2). Au collège, il est comme prévu par le texte original,

progressivement étendu au cycle central (5^{ème}-4^{ème}) Il concerne ainsi les trois premières années du collège.

Nous nous proposons d'analyser le dispositif du PPRE quant à ses objectifs, à l'implication de ses différents acteurs, à ses contenus, à ses moyens et à son évaluation. Nous relèverons ses éventuelles faiblesses, ses manques, les difficultés auxquelles il s'est confronté ainsi que ses limites.

Le PPRE soulève beaucoup de questions auxquelles nous tenterons de répondre. Quels sont ses relations entretenues avec les autres dispositifs. En quoi innove-t-il justement et quels peuvent en être les résultats comparés à ceux des autres mesures et actions de soutien et d'aide aux élèves en difficulté ? Si ce dispositif ne répond pas positivement aux objectifs posés au départ, y aurait-il d'autre(s) alternative(s) pour sortir les élèves en difficulté scolaire de la logique de l'échec ? Quelle est le niveau d'implication des acteurs en présence ? Du côté des enseignants surtout, quels sont les réticences et pourquoi ? Du côté des élèves, quels peuvent être les obstacles qui empêcheraient leur réalisation ? Quels sont les moyens donnés à ces PPRE pour qu'ils soient opérationnels et pour qu'ils apportent les résultats escomptés ? En dernière analyse, quel est leur impact réel sur la progression des élèves en difficulté scolaire ? Notre souci final est d'apporter une critique constructive de ce dispositif.